



**COMPTE-RENDU**

**Conseil municipal du**

**Jeudi 19 décembre 2019**

Fait à Comps La Grand'ville,

le 24 décembre 2019.

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2019.

Présents : N. MASSOL ; A.VERNHES ; P. CAMBOULIVES ; C. CAYRON ; L. MAUREL ; R. NESPOULOUS ; N. BLANC ; G. ALIBERT ; N. BADET ; J.C. GAUBERT ; E. BREVET.

Excusés : S. CAMBON ; S. GALTIER ; C. PASCAL.

**ORDRE DU JOUR :**

- Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal ;
- Approbation de conventions avec la Communauté de Communes du Pays de Salars dans le cadre de la gestion de l'eau potable ;
- Vente d'une lame niveleuse – fixation du prix ;
- Questions diverses (élections 2020 et point sur la salle des fêtes).

- Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui sera mis en place sur la Communauté de Communes dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal. Ce projet s'articule autour de 6 orientations :

- \* Un aménagement adapté à une croissance raisonnée
- \* La diversité économique, moteur de développement pour le territoire
- \* Le nécessaire maintien de l'offre en commerces, équipements et services
- \* Rester acteur d'un paysage de qualité
- \* Améliorer l'intégration des enjeux environnementaux dans l'aménagement d'un territoire
- \* Apporter une réponse circonstanciée à l'éventuelle survenance de risques.

M. le Maire précise qu'une attention particulière a été portée sur le traitement de l'eau dans ce projet. (fil bleu sur tous les axes)

Cette version provisoire a été travaillée en commission de l'EPCI durant de nombreux mois. Il est présenté ce jour au Conseil Municipal afin d'en débattre et de consigner les remarques, qui seront transmises au groupe de travail.

Une réunion de présentation à la population est prévue le jeudi 9 janvier 2020 à la salle des fêtes de Pont de Salars.

- Approbation de conventions avec la Communauté de Communes du Pays de Salars dans le cadre de la gestion de l'eau potable :

M. le Maire présente le projet de conventions avec la Communauté de Communes dans le cadre de la gestion de l'eau. En effet, avec l'adhésion de la Commune à la Communauté de Communes de Pays de Salars, elle détient la compétence « eau ». Afin que la commune continue la gestion de son réseau d'eau, des conventions doivent être mises en place entre la Commune et la Communauté de Communes de Pays de Salars.

- Vente d'une lame niveleuse – fixation du prix :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de vente d'une lame niveleuse. Ce matériel a été acquis en 2001 et il n'est, aujourd'hui, pas utilisé.

M. le Maire propose donc la vente et le Conseil Municipal décide de fixer son prix à 400 €.

- Questions diverse :

\* Un point est fait sur l'avancement du projet de la salle des fêtes. L'architecte doit présenter un projet en adéquation avec la demande de la commune en début d'année 2020.

\* Un point est fait sur les élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020. Cette année l'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 7 février 2020.

Le Maire – Nicolas MASSOL

